

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des sociétés d'État présente son quatrième rapport :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 13 janvier 2022, à 13 h 30, dans la salle 255 du Palais législatif.

Question à l'étude :

Le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021.

Composition du Comité :

Conformément à l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 7 octobre 2020 et qu'elle a modifié le 19 novembre 2020, le 3 décembre 2020, le 18 mai 2021 et le 1^{er} décembre 2021, l'application du paragraphe 82(2) du *Règlement* est suspendue pour la réunion du 13 janvier 2022 et la composition du Comité passe à six députés (quatre députés du gouvernement et deux députés de l'opposition officielle).

- M. BRAR;
- M^{me} la *ministre* COX;
- M. MICKLEFIELD;
- M. SALA;
- M. SMOOK (président);
- M. TEITSMA (vice-président).

Député ne siégeant pas au Comité et étant intervenu :

M. LAMONT

Personnes étant intervenues :

- M. Robert Olson, *directeur général, Société du Centre du centenaire du Manitoba;*
- M. Karl Loepf, *président du conseil, Société du Centre du centenaire du Manitoba.*

Rapport étudié et adopté :

Le Comité a examiné le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 et l'a adopté sans modifications.

Le président,

Rapport présenté par :

M. SMOOK

Le 13 janvier 2022